



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/S-19/AC.1/L.1/Add.2/Corr.1
11 juillet 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Dix-neuvième session extraordinaire
Point 8 de l'ordre du jour

EXAMEN ET ÉVALUATION D'ENSEMBLE DE LA MISE EN OEUVRE
D'ACTION 21

Projet de rapport du Comité ad hoc plénier

Rapporteur : Czeslaw WIECKOWSKI (Pologne)

Additif

Rectificatif

B. Évaluation des progrès accomplis depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement

Ajouter la note de bas de page suivante qui renvoie au mot "(CNUED)" au paragraphe 1 :

"Comme prévu dans Action 21, l'expression 'gouvernement' s'entend comme comprenant aussi la Communauté européenne en ce qui concerne ses domaines de compétences."
